

PCF

Parti communiste français

PARIS

#OnVautMieuxQueÇa !

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

PROPOSITION DE LOI

déposée par les sénateurs-trices communistes

Article unique

La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels est abrogée.



MERCREDI

R A S S E M B L E M E N T

11

JANVIER

POUR L'ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL

à partir de 13 h devant le SÉNAT

2017, L'humain d'abord !

PCF
Parti communiste français

MEMBRE DU

**FRONT
DE GAUCHE**

LES TROIS GRANDS DANGERS DE LA LOI TRAVAIL



« Le principe majeur de notre opposition à cette loi, c'est qu'elle permet à chaque entreprise d'avoir son propre code du travail. »

Philippe MARTINEZ
secrétaire général
de la CGT

1 En accordant la primauté des accords d'entreprises sur toutes les dispositions contenues dans le contrat de travail, le gouvernement a cédé face aux idées défendues par les libéraux. La loi permet de fait un code du travail à géométrie variable selon l'état du rapport de force entre l'employeur et les salariés dans chaque entreprise.

2 La loi travail assouplit les règles du licenciement économique, les faire varier selon la taille de l'entreprise. Cette mesure n'a aucun sens économique et rompt l'égalité entre les salarié-e-s.

3 Elle accélère le mouvement de *dumping* social en Europe, que rejettent aussi les dirigeant-e-s des petites et moyennes entreprises.

LES COMMUNISTES PROPOSENT

UNE LOI DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Parallèlement à l'abrogation de la loi travail, les communistes ont élaboré une proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation.

- ★ **Créer une sécurité d'emploi et de formation** garantissant à tout salarié la possibilité d'alterner périodes d'emploi et de formation sans passer par la case chômage.
- ★ **Augmenter les salaires et baisser le temps de travail à 32 heures** par semaine pour permettre la création de centaines de milliers d'emplois.
- ★ **Écrire un code du travail du 21^e siècle** qui permette de contester la mainmise des actionnaires sur les entreprises.
- ★ **Prendre le contrôle du crédit bancaire**, de l'argent public donné aux entreprises pour qu'il serve à financer la création d'emplois, de formations qualifiantes, la recherche et l'innovation.
- ★ **Donner aux salariés des droits et pouvoirs** nouveaux d'intervention dans les choix des entreprises et aux citoyens et élus dans les choix de la cité.

C'est dans le développement des droits économiques, culturels, syndicaux, coopératifs et sociaux que l'on tracera le chemin d'une société et d'une économie efficace au service de tous.

JE REJOINS LE **PCF**



nom	<input type="text"/>
prénom	<input type="text"/>
adresse	<input type="text"/>
e-mail	<input type="text"/>
tél.	<input type="text"/>

PCF Paris
2, place du Colonel Fabien
Paris 19

📍 Colonel Fabien
☎ 01 44 83 85 15
bienvenue@paris.pcf.fr
www.paris.pcf.fr

PCF Paris